



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N°31

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de LOGIN DEMENAGEMENT de couper de circulation pour cause de déménagement rue du Petit Prince le 1^{er} juin ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité.

ARRETE :

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la rue du Petit Prince au Bourg (au niveau du N°3 notamment) sont interdits le 1^{er} juin 2026 de 8h30 à 16h.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise LOGIN DEMENAGEMENT. Les panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité. L'entreprise LOGIN DEMENAGEMENT devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de tous les usagers de la voirie.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 26 mai 2026

Le Maire,

Jean-Benoît GIRODET

